





**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Châteaulin**

**Arrêté préfectoral du 30/07/24**  
convoquant les électeurs de la commune de **PLONÉVEZ-PORZAY**  
les dimanches 15 septembre et 22 septembre 2024  
pour des élections municipales partielles intégrales  
portant sur l'ensemble des mandats de conseillers municipaux  
et de conseillers communautaires représentant cette commune  
au conseil communautaire de la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay  
et fixant le lieu et la période de dépôt des candidatures en vue de ces élections.

**LA SOUS-PRÉFÈTE DE CHÂTEAULIN**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L.16 à L.19, L.30, L.31, L.47-A, L.47, L.49, LO.227-1, L.228, L.247, L.260, L.262 à L.265, LO.265-1, L.270, L.273-6, L.273-8, L.273-9, R.13, R.14, R.127-2, R.128, R.128-1 et R.128-3 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-2 et L.2122-8 ;

**Vu** le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Estelle LEPRÊTRE en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Châteaulin ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des délégués communautaires de la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay ;

**Vu** l'acte de décès survenu le 15 juillet 2024 de M. Paul DIVANAC'H, conseiller municipal et maire de la commune de PLONÉVEZ-PORZAY ;

**Considérant**

-qu'il y a lieu, pour le conseil municipal de PLONÉVEZ-PORZAY, d'élire le maire de la commune et que, pour procéder à cette élection, le conseil municipal doit être au complet ;

-qu'au vu des vacances de mandats de conseillers municipaux dûment constatées, le conseil municipal de la commune de PLONÉVEZ-PORZAY, dont l'effectif est légalement fixé à 19, se trouve, après épuisement des possibilités légales de remplacement, réduit à 18 conseillers municipaux en exercice, et qu'il est donc incomplet ;

-qu'il résulte des dispositions du code électoral, et notamment de son article L.270, que des élections municipales partielles intégrales doivent être organisées pour élire les 19 conseillers municipaux de la commune de PLONÉVEZ-PORZAY et les 3 conseillers communautaires représentant la commune au conseil communautaire de la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay, en faisant application des dispositions instituées par le code électoral pour les communes de 1000 habitants et plus ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les électeurs de la commune de **PLONÉVEZ-PORZAY** sont convoqués le **dimanche 15 septembre 2024** pour procéder à l'élection des 19 conseillers municipaux, ainsi que des 3 conseillers communautaires représentant la commune de PLONÉVEZ-PORZAY au conseil communautaire de la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Le mode de scrutin étant celui en vigueur dans les communes de 1000 habitants et plus, l'élection se fera au scrutin de liste à deux tours, tel qu'il est défini dans le chapitre III du titre IV du livre 1er du code électoral.

Dans le cas où aucune des listes en présence n'aurait recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il sera procédé à un second tour de scrutin le **dimanche 22 septembre 2024**.

Article 2 : Le vote aura lieu à partir des listes électorales principale et complémentaire extraites du répertoire électoral unique et à jour des tableaux prévus aux articles R.13 et R.14 du code électoral.

Article 3 : Une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin. Les candidats aux sièges de conseillers municipaux de PLONÉVEZ-PORZAY doivent se présenter sur des listes conformes aux dispositions de l'article L.260 du code électoral, comportant au moins 19 candidats, autant que de sièges à pourvoir, et au plus 2 candidats supplémentaires.

La composition des listes de candidats aux sièges de conseillers communautaires doit être conforme aux dispositions de l'article L.273-9 du code électoral qui fixent les conditions d'établissement de ces listes à partir des listes de candidats aux sièges de conseillers municipaux.

Les listes de candidats aux sièges de conseillers communautaires représentant la commune de PLONÉVEZ-PORZAY au conseil communautaire de la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay doivent comporter 4 noms pour 3 sièges à pourvoir.

Article 4 : Pour cette élection, le **dépôt des candidatures** s'effectuera, de préférence sur rendez-vous, celui-ci pouvant être pris en contactant le 02 90 77 25 09 ou le 02 90 77 25 05 ou le 02 90 77 25 06 :

à la **sous-préfecture de Châteaulin**  
33 rue Amiral-Bauguen à CHÂTEAULIN

Il aura lieu :

- du lundi 26 août 2024 au mercredi 28 août 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- le jeudi 29 août 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à **18h00**.

Pour le 2ème tour, les candidatures seront reçues à la sous-préfecture de Châteaulin :

- le lundi 16 septembre 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- le mardi 17 septembre 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à **18h00**.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par courrier électronique, n'est admis.

Article 5 : Dans les conditions fixées par les articles L.47-A, L.47 et L.49 du code électoral, la campagne électorale pour le premier tour est ouverte le lundi 2 septembre 2024 à zéro heure et s'achève le samedi 14 septembre 2024 à zéro heure.

En cas de second tour, la campagne électorale est ouverte le lundi 16 septembre 2024 à zéro heure et s'achève le samedi 21 septembre 2024 à zéro heure.

Article 6 : Le dimanche 15 septembre 2024, jour du premier tour et, s'il y a lieu, le dimanche 22 septembre 2024, jour du second tour, le scrutin sera ouvert à 08h00 et clos le même jour à 18 h 00. Il se déroulera dans les bureaux de vote de la commune désignés par l'arrêté préfectoral du 25 août 2023 portant institution des bureaux de vote dans les communes du département et désignant les lieux dans lesquels se déroulent les scrutins durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Article 7 : La sous-préfète de Châteaulin et le premier adjoint au maire de la commune de PLONÉVEZ-PORZAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, dès réception, en mairie à l'endroit réservé à cet effet et sera accessible sur le site Internet des services de l'État dans le Finistère.

La sous-préfète de Châteaulin

  
Estelle LEPRÉTRE

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – 8 AOÛT 1944, LIBÉRATION DE PLONVEZ-PORZAY**

La bibliothèque municipale se propose de commémorer le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la commune après 4 années d'occupation allemande. Elle sollicite les témoins de cet événement et toutes celles et ceux qui disposent de documents (archives personnelles, photos, coupures de presse...) en rapport avec le 8 août 1944 et les jours qui ont précédé ou suivi cette journée. Témoignages écrits et documents confiés à la bibliothèque seront restitués. Contact : bibliothèque municipale (heures d'ouverture) 02.98.92.57.55 ou Guy Le Grand 07.84.35.92.27.

## **ANIMATION DANSES BRETONNES**

Le groupe, « Glaziged An Aod » vous propose une animation « danses bretonnes » le dimanche 4 août à partir de 11h, lors du marché hebdomadaire qui se tiendra place de l'église de 9h à 13h.

## **DÉFI SANTÉ NUTRITION**

Atelier à destination des personnes qui souhaitent reprendre une activité physique. Séance d'accueil, 7 séances d'activités aquatiques, 3 ateliers de discussion alimentation, 1 séance bilan.

Ateliers toutes les semaines à 10h à compter du mardi 3 septembre. 15€ les 12 séances. Inscriptions au 07.56.82.70.60 ou 06.80.40.11.49.

## **OFFICE DU TOURISME - CHASSE AU TRESOR**

11<sup>ème</sup> édition de la chasse au trésor. Jusqu'au 30 septembre 2024, passez en mode détective, sillonnez le territoire et tentez de résoudre les 17 énigmes concoctées par l'office de tourisme. Jeu ludique, gratuit et ouvert à tous à partir de 7 ans. Une belle occasion pour (re)découvrir le territoire en famille ou entre amis.

Bulletin de participation disponible dans les 5 bureaux de l'office de tourisme ou en téléchargement sur le site internet de l'office de tourisme. En savoir plus : <https://www.menezhom-atlantique.bzh/l-agenda/chasse-au-tresor-en-menez-hom-atlantique/>

## **QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE**

Le ministère chargé de la santé surveille la qualité des eaux de baignade en mer. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) intervient sur tous les lieux de baignade fréquentés. Ce contrôle régulier permet aussi d'évaluer l'impact des efforts faits par les collectivités locales et par l'Etat pour restaurer cet environnement fragile. De mai à septembre, des techniciens visitent les zones de baignades, procèdent à un état des lieux (aspect de l'eau, présence de rejets, entretien, ...) et prélèvent des échantillons d'eau. Analyses disponibles en mairie.

## **SALUBRITÉ DES PLAGES**

A effet de garantir la sécurité et la salubrité publiques, conformément au règlement sanitaire départemental et à l'arrêté préfectoral n° 2018019-0003 du 19 janvier 2018 la présence des chiens et chevaux est interdite sur les plages pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre inclus.

Outre la salubrité des plages, cette interdiction est motivée par une prévention et une limitation des risques de dégradation de la qualité micro-biologique des eaux de baignade.

## **SERVICES DES PLAGES**

La CCPCP met en place un service de lignes de plages du samedi 6 juillet au dimanche 1<sup>er</sup> septembre, du lundi au samedi hors jours fériés. Départ du bourg de Plonévez pour Lestrevet et Pentrez à 13h50 et retour à 17h53. Les horaires complets sont disponibles en mairie.

## **TÉLÉTHON 2024**

Le comité des fêtes de Plonévez-Porzay organise une vente de crêpes au profit du Téléthon 2024, le dimanche 11 août, sur le marché. Crêpes à emporter et dégustation sur place. Pour toute commande : 06.80.40.11.49.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **COCHON FARCI**

La société de chasse "Ar Stanken" organise son traditionnel « cochon farci » le dimanche 4 août à la salle omnisports à partir de 12h. Une manifestation reconnue depuis plus de 30 ans par les fins gourmets, car l'attention est portée sur la cuisson lente des cinq cochons, mais surtout de la farce dont la recette locale est tenue secrète. Au menu : taboulé-tomate, cochon + farce, frites, glace et café. Tarifs : Adultes - à emporter (à partir de 12h) : 14 € - Enfants : 8 €.

### **RACING CAST PORZAY**

Rencontre entre la Stella Maris (R2) et Plougastel Daoulas (R1) le samedi 10 août. Le coup d'envoi se fera à 17h, au stade municipal de Plonévez-Porzay. Venez nombreux assister à ce match ! "

### **RANDONNEURS DU PORZAY**

Marche le lundi 5 août ouverte à tous. Rendez-vous à 18h près de la chapelle Sainte Anne.

### **SANCTUAIRE DE SAINTE ANNE LA PALUD**

Concert de Clarisse Lavanant avec Philippe Guével, dimanche 4 août à 18h00. Entrée libre.

## **INFORMATIONS PAROISSIALES**

Dimanche 4 août : messe à 10h30 à Cast, chapelle Quilidoaré.

Imprimé par nos soins